



EMMANUEL BAYLE,
UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Sport-étude

Cadeau fiscal de l'Etat français à la FIFA: mais que va-t-il faire dans cette galère?

Des députés français du groupe présidentiel Renaissance ont déposé un amendement controversé dans le cadre du projet de loi de finance 2024, en cours d'adoption au parlement, visant à exonérer d'impôts commerciaux (impôts sur les sociétés, cotisations sur le foncier et sur la valeur

ajoutée des entreprises) les fédérations sportives internationales (FSI) et leurs salariés qui seraient exemptés de l'impôt sur le revenu durant cinq années comme en bénéficient les collaborateurs travaillant pour des organisations publiques internationales.

Ce dispositif vise à attirer les FSI qui pourraient fixer, en France, tout ou partie de leurs sièges sociaux, pour l'essentiel basés en Suisse, principalement dans le canton de Vaud à proximité du Comité international olympique, où elles bénéficient d'une exonération d'impôts sur le bénéfice et leur fortune au regard de leur statut associatif et de leur reconnaissance d'utilité publique par la Suisse. La FIFA qui a créé, en 2021, une annexe à Paris (dirigée, depuis 2023, par Noël Le Graët, l'ancien président de la Fédération française de football (FFF), âgé de 81 ans, poussé à démissionner fin 2022 par la ministre des Sports à la suite d'une enquête pour «harcèlement moral et sexuel») pourrait, dans ce nouveau cadre, renforcer sa délocalisation vers Paris.

Une exonération fiscale d'impôts commerciaux a déjà été adoptée par

la France pour faciliter l'accueil de «grands événements sportifs internationaux» jusqu'au point d'orgue des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024 (loi du 03-12-2014 et décret du 23-07-2015).

Ce dispositif fiscal a une portée circonscrite à des événements ponctuels organisés par des acteurs associatifs et parapublics œuvrant au nom du rayonnement international de la France. La société commerciale de la Ryder Cup (organisée en France en 2018) et celle créée par l'UEFA avec la FFF pour l'organisation de l'Euro masculin de football 2016 en ont bénéficié. Cependant, le montant des exonérations fiscales consenties s'est révélé modeste (une centaine de millions d'euros) dans la mesure où l'optimisation fiscale s'effectue très largement en Suisse.

L'argent reste en Suisse

L'essentiel des droits médias et de sponsoring internationaux liés aux JOP ou Championnats du monde et d'Europe restent dans les caisses des sièges sociaux des fédérations sportives internationales basés en Suisse.

Or, les organisateurs locaux de tels événements prennent, en plus du cadeau fiscal, l'essentiel des risques financiers d'organisation événementielle garantis par l'Etat français en l'espèce. Il s'agit d'une stratégie fiscale et financière dite de «ceinture et bretelles» très bien ficelée par les FSI.

Le nouveau dispositif légal envisagé est doublement étonnant. Tout d'abord, l'exonération de l'impôt sur le revenu des salariés crée une rupture du sacro-saint principe constitutionnel d'égalité des citoyens devant l'impôt. Ensuite, un dispositif, certes un peu moins intéressant, existe déjà avec le régime fiscal de l'impatriation créé en 2004, à l'instar d'autres pays.

Calcul coûts/bénéfices

Il permet à un contribuable, quelle que soit sa nationalité et après avoir passé au moins cinq années de résidence fiscale hors de France, de bénéficier, lors d'une arrivée ou d'un retour en France, de 30% d'abattement sur la base de calcul de son impôt sur le revenu durant cinq années. De nombreux sportifs professionnels (Neymar, Messi, ...) sont venus jouer

dans des grands clubs français au regard de cet argument permettant à ces derniers de renforcer leur compétitivité internationale au regard de la rémunération offerte en «net-net» (net social et net fiscal).

Dans un contexte politique, social et économique français très difficile, si ce n'est explosif (mouvements sociaux liés à la réforme des retraites, au pouvoir d'achat, à la mort d'un jeune Nahel ayant entraîné une très grande violence), cette mesurette fiscale anodine concernant les fédérations sportives internationales questionne le jeu politique. Certaines sont en effet soumise, et notamment la FIFA et son président Gianni Infantino, à des procédures judiciaires et à un grand nombre de critiques de gouvernance liées à des aspects très symboliques de défense de la vie démocratique, des droits humains et de la durabilité qui posent des questions plus fondamentales en lien avec l'image de la France et les valeurs qu'elle prétend porter et incarner sur ces sujets.

Le calcul bénéfices/risques pour la France semble, en l'espèce, avoir été bien mal pesé... ■